



## Convocation en correctionnelle

Par **sheryne77**, le **23/11/2013 à 22:49**

bonsoir

j'ai porté plainte contre mon mari pour menaces de mort réitérées et chantage. Après main courante et plusieurs signalements

après une garde à vue, il a été déféré et mis sous contrôle judiciaire.

Il est convoqué en correctionnel -chambre juge unique. Pourquoi pas en audience publique? Cela change-t-elle quelque chose dans les décisions?

Je suis convoqué en tant que victime. Je suis terrifiée. J'ai peur de lui. Puis-je m'exprimer seulement par courrier ou non?

J'aimerais avoir des explications ou témoignages à ce sujet.

Merci à tous et aux bénévoles.

Aidez-moi, s'il vous plaît, à comprendre. Peut-être cela m'encouragera-t-il à l'affronter. Merci.

Par **Prison**, le **11/01/2014 à 00:10**

[fluo]bonjour[/fluo]

Je ne sais pas si tu peux le faire par courrier, mais tu peux demander à ne pas comparaître en sa présence.

Par **Satanas**, le **13/01/2014 à 17:53**

Bonjour, le juge unique ne sert à rien, il veut lui faire une proposition qu'il sera bien obligé d'accepter, mes vœux qu'il n'y ait pas eu de marque ou blessure expertisées sur toi, il va sans

sortire sans probleme. part contre tu doit y aller, mes tu demande une protection policières, les personnes qui ne se presente pas generalement on toujours tord.ne fait pas cette erreure.tu sais dans des cas comme le tien il attende quil te massacre pour vraiment intervenir, ses degoutent mes ses comme sa que marche la machine judiciaire, elle est a 2 vitesse.